



## CONSOMMATION DE VIANDES ISSUES DE METHODES D'ABATTAGES RITUELLES.

*De nombreuses et récentes études en la matière ont démontré le risque sanitaire encouru par la consommation de viandes issues de l'abattage dit « rituel », notamment la contamination de celles-ci par la bactérie*

***Escherichia coli,***

*responsable entre autres de gastro-entérites, d'infections urinaires, méningites et septicémies pouvant entraîner le décès.*

*Si nous sommes conscients qu'il est de plus en plus difficile pour nos collègues gérants de mess de s'approvisionner en viandes issues de méthodes d'abattages « classiques », nous leur demandons par principe de précaution de ne plus nous proposer ce type de viande lors de nos repas ou, **au moins, de nous avertir si celui-ci venait à nous être servi.***

*A compter de ce jour nous demandons donc à consommer de la viande si les méthodes de production de celle-ci sont conformes aux normes définies par la directive 93/119/CE du Conseil Européen, du 22 décembre 1993.*

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31993L0119:fr:NOT>

*Nous rappelons que le droit Européen prévaut désormais sur le droit Français et qu'à ce titre nous souhaitons qu'il soit appliqué de manière systématique qui plus est, si il en va de notre santé.*

*Les gradés et gardiens de la CRS 58 adhérents à la FPIP.*

Perpignan, le 25 juin 12